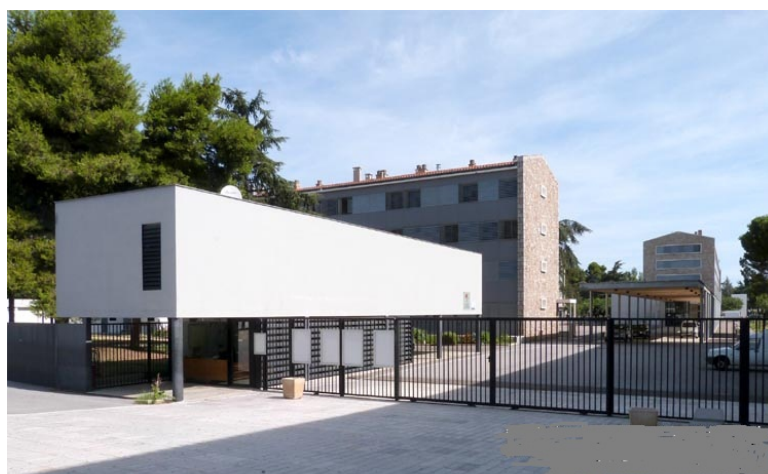


1^{ère} L Musique

Terminale L Musique

BAC LETTRES – MUSIQUE

A l'attention des élèves des classes de Seconde



Lycée Jean LURÇAT

PERPIGNAN

Important : Samedi 13 février 2016, de 9 h à 13 h, le lycée Jean Lurçat organise une matinée portes ouvertes. C'est l'occasion de venir découvrir les lieux, et de rencontrer les enseignants (J.M.VALLOT pour la musique)

Suite à la réforme du Lycée, il est possible, pour tout élève de Seconde, de choisir un enseignement de spécialité Musique, en 1^{ère} L Musique.

⇒ **Où ? Au lycée Jean Lurçat de Perpignan**
(seul lycée offrant cette filière pour les Pyrénées Orientales et l'Aude)

⇒ **En quoi consiste-t-il ? 5 h hebdomadaires**, pouvant se décliner ainsi :

1) Culture musicale, permettant d'aborder par l'écoute, l'observation et la recherche sur documents (partition par exemple), des questions comme Musique et Cinéma, Musique et Danse, Musique et Littérature...

⇒ Cette culture musicale est sans cesse irriguée par des rencontres avec des artistes extérieurs mais aussi par des projets culturels réunissant les élèves des sections arts plastiques, danse et musique, notamment lors de la semaine culturelle au mois d'avril au lycée.

2) Pratique musicale instrumentale et vocale à partir d'œuvres diverses, où chacun peut interpréter, arranger, créer, improviser...

3) A noter aussi la (grande) chorale de 80 élèves, une heure hebdomadaire, qui s'adresse à tous les élèves du Lycée, durant laquelle un répertoire varié et de qualité est monté pour donner une série de concerts en mai juin à l'extérieur du lycée comme le Château de Collioure ou le Palais des Rois de Majorque.

⇒ **A qui s'adresse-t-il ?**

A tout élève voulant approfondir ses connaissances musicales par la pratique et l'analyse, mais aussi désireux d'acquérir une solide culture artistique.

Aucun niveau technique n'est exigé, mais une grande motivation et un esprit de recherche et d'analyse sont recommandés, ainsi qu'un profil littéraire.

⇒ **En quoi consiste l'épreuve du Bac L Musique ?**

Dotée d'un coefficient 6 (Philo 7), elle se passe à l'écrit et à l'oral.

Écrit (coeff 3) : commentaire d'écoute comparée entre une œuvre du programme étudiée en classe et une autre œuvre se rattachant à la même thématique.

Oral (coeff 3) : interprétation d'une pièce vocale ou instrumentale choisie par le candidat, en solo ou en groupe (4 élèves maximum), suivie d'un bref prolongement inventé par le candidat, puis commentaire d'écoute comparée entre une œuvre du programme et une autre œuvre se rattachant à la même thématique.

⇒ **Après ce Bac L Musique ?**

- Comme tout autre Bac L, l'accès aux études supérieures, avec une culture artistique (et générale) cohérente et équilibrée, en rapport avec le monde contemporain.

- Poursuite d'études dans la filière musicologie, métiers du son et du spectacle ...

⇒ **Le Lycée est-il bien équipé ?**

- Une très belle salle de 180 m², avec piano à queue, claviers numériques, guitares, basse amplis, sonorisation, nombreuses percussions, vidéoprojecteur sur grand écran...

- Six petites salles annexes avec claviers, pour permettre le travail individuel durant la journée et le soir pour les élèves internes.

- Un internat.

⇒ **Comment faire pour entrer en 1^{ère} L musique ?**

- Le signaler lors du conseil de classe du second trimestre.

- Faire un courrier à : Monsieur le Proviseur du Lycée Jean Lurçat, 25 avenue Albert Camus, 66000 Perpignan, en expliquant les raisons de ce choix.

- L'enregistrer sur la fiche de vœux PAM-Affelnet du 3^e trimestre